



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Etat de santé et besoins des personnes âgées

Vaste enquête lancée dans le canton de Neuchâtel jusqu'au début 2008

Le Département de la santé et des affaires sociales communique :

- Le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) a mandaté la Haute école de santé ARC afin de réaliser une étude portant sur l'état de santé et les besoins de la population âgée de 65 ans et plus du canton de Neuchâtel. Lancée ces jours, cette vaste enquête auprès de la population concernée se déroulera jusqu'au début de l'année 2008. Les solutions retenues seront soumises au Grand Conseil.

Près de 2.000 personnes questionnées

- Cette étude devant déboucher sur des résultats représentatifs pour l'ensemble du canton, l'Office cantonal de la statistique a procédé à une sélection par échantillonnage aléatoire et ce sont pas moins de 1.700 personnes vivant à domicile ou en home qui seront questionnées sur leur état de santé et sur les divers problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans la vie quotidienne.

Dans les prochains jours, des premières personnes sélectionnées parmi celles qui vivent à domicile seront informées par un courrier du conseiller d'Etat Roland Debély, chef du DSAS, puis contactées téléphoniquement par un bénévole du Mouvement des aînés, organisme qui collabore également à ce projet, afin d'organiser les modalités de l'interview. Ce sont également des bénévoles du Mouvement des aînés qui se chargeront d'aider les personnes participant à l'enquête à remplir le questionnaire d'enquête.

Solutions retenues soumises au Grand Conseil

Cette étude doit permettre d'étudier plusieurs scénarios de planification médico-sociale pour les personnes âgées et d'organiser pour les prochaines années l'offre des prestations fournies par les homes médicalisés, dans les appartements protégés, par les services d'aide et soins à domicile, les repas à domicile, etc.

Les solutions qui seront retenues seront présentées au Grand Conseil, celui-ci ayant accepté le 5 septembre 2006 un postulat déposé par le groupe radical et intitulé « Maintien à domicile ; un nécessaire état des lieux et des propositions ».

Pour de plus amples renseignements :

Yves Grosclaude, responsable filière soins à domicile, Service cantonal de la santé publique, tél. 032 889 52 03.

Neuchâtel, le 14 novembre 2007